



Déclaration CTA du 2 avril 2015

Ce Comité Technique Académique est convoqué conformément aux procédures relatives à la négociation dans la Fonction Publique, particulièrement l'article 48 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, repris dans le Règlement Intérieur du CTA de l'Académie de Bordeaux article 18.

Dans ce cadre, l'UNSA Education regrette, une nouvelle fois, l'absence de principe de Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux.

Avant d'aborder le point à l'ordre du jour, l'UNSA Education tient à relayer ici le ras-le-bol des personnels des services sociaux de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur qui sont en grève aujourd'hui.

Pendant de trop nombreuses années, les services sociaux du ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur ont souffert de redéploiements voire de suppressions. Les 100 postes créés pour le seul service social des élèves ces deux dernières années ne suffisent pas à améliorer de façon significative le taux actuel d'encadrement dans le secondaire.

Devant la surcharge des secteurs d'intervention, la complexité de plus en plus forte des demandes sociales, l'absence de reconnaissance salariale et indemnitaire, les frais de déplacement non remboursés, le manque de formation, les personnels sociaux s'épuisent et voient chaque année leurs conditions de travail se dégrader davantage.

Dans ce contexte, le ministère envisage dans la circulaire de missions du service social des élèves mise en négociation de prioriser l'affectation des assistants sociaux dans les 350 réseaux REP+ comprenant le collège et les écoles rattachés (soit une augmentation d'environ 1 000 élèves en moyenne par réseau élémentaire REP +). Le ministère valide par ailleurs le fait qu'un assistant social puisse intervenir sur un nombre indéfini d'établissements dans les zones déclarées non prioritaires.

Les personnels sociaux réunis en intersyndicale ce jeudi 2 avril 2015 :

- réclament de toute urgence l'ouverture de négociations pour **un plan pluriannuel de créations de postes** de personnels sociaux dans le cadre des 60 000 postes prévus dans la loi de programmation et de refondation de l'école.
- **refusent de valider le projet de rénovation des missions** du service social des élèves tant que le ministère n'ouvrira pas la discussion sur les nécessaires créations de postes. L'intervention d'assistants sociaux dans le premier degré ne peut s'envisager sans moyens dévolus et sans réflexion sur le travail social à y développer.

- réclament **que le service social des personnels et des étudiants** qui contribuent également à la politique de lutte contre les exclusions et de promotion de la citoyenneté ne soient pas exclus des débats en termes de missions et de moyens. Actuellement, on compte 1 poste d'assistant social pour 5 000 personnels (sans compter les retraités) et 1 poste d'assistant social pour 10 000 étudiants.
- demandent **leur intégration en catégorie A de la fonction publique** comme l'ensemble du reste de l'équipe éducative au regard du niveau de leur diplôme et des responsabilités exercées en tant que conseiller social de l'institution.

Mépriser le service social c'est mépriser le public qu'il accompagne, par ailleurs déclaré comme prioritaire dans le discours du ministère et les annonces du Président de la République. Le manque de considération et le mépris que renvoie l'incohérence de ce double discours doivent cesser.

Concernant les règles académiques du mouvement du 1^{er} degré, l'Unsa Education tient à exprimer, à nouveau, son opposition à la multiplication des postes à profil prévus dans notre Académie, multiplication qui ne garantira en rien la qualité du service public d'Education. Notons, pour terminer que l'Académie de Toulouse est revenue de cette pratique en déprofilant ce qu'elle avait profilé un temps, l'objectif visé n'ayant pas été atteint.

*Pour les élus UNSA Education au CTA,
Evelyne FAUGEROLLE
Secrétaire Régionale*



UNSA Education Aquitaine 33bis rue de Carros 33800 BORDEAUX

- Tél. 07 79 80 12 99 • aquitaine@unsa-education.org
- <http://unsaeducationaquitaine.wordpress.com/>